

COMMUNIQUÉ

Le 17 juillet 2018

AUX RÉSIDANTS
UTILISATEURS DU RÉSEAU D'AQUEDUC

LEVÉE DES MESURES RESTRICTIVES POUR USAGE DE L'EAU POTABLE

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous informer de la levée des mesures restrictives pour usage de l'eau potable. **Les citoyens peuvent maintenant utiliser l'eau du réseau d'aqueduc de façon responsable.** Nous vous rappelons qu'en période de canicule, l'usage judicieux de l'eau potable est recommandé en tout temps.

Nous désirons vous rappeler du règlement municipal 928 en vigueur :

L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal aux fins d'arrosage de pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est défendue durant la période du 1er mai au 15 septembre de chaque année, à l'exception des périodes suivantes :

Entre 20 h et 22 h, les jours suivants :

- pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre pair :
 - les mercredis et vendredis
- pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre impair :
 - les mardis et jeudis

En aucun temps, l'eau provenant de l'arrosage ne doit ruisseler dans la rue ou les propriétés avoisinantes.

Une exception peut être observée pour les nouvelles plantations, contactez le service de l'Urbanisme pour demander un permis d'arrosage.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.



Matthieu Ledoux, CPA, CGA
Directeur général et secrétaire-trésorier